

PREF 05
09.10.2013

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE LARDIER VALENCA
DEPARTEMENT des HAUTES-ALPES**

SEANCE du 26.09.13

N° 2013-55

Nombre de Conseillers :

En exercice: 11 Présents: 11

L'an deux mil treize et le 26 Septembre 2013 à 20H30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 19 Septembre 2013, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Rémi COSTORIER, Maire.

Présents: Rémi COSTORIER, René COQ, Jean Claude FAURE, Pierre POUILLARD, Laurent ALLAUD, Raymond PARA, Roger MARTIN, Gérard MEYSSONNIER, Joël ROBERT, Danielle BLANC, Noëlle STEFANI.

Secrétaire de séance : Danielle BLANC

Objet : Informatisation des écoles primaires rurales

Le Maire informe l'assemblée présente que les services de l'Inspection Académique des Hautes-Alpes ont sollicité le Conseil Général pour prendre le relais du plan national d'équipement en informatique des écoles rurales dénommé « Ecoles Numériques Rurales ». A ce titre, la commune de Lardier et Valença figure sur la liste des communes éligibles pour l'année 2014.

L'équipement d'une école consiste à équiper une classe de 8 à 12 PC portables, un vidéoprojecteur associé à un tableau numérique inter actif, un ordinateur portable « maître » et une imprimante réseau selon un cahier des charges que les services de l'Education Nationale ont élaboré.

Le Maire propose à l'assemblée présente de procéder l'informatisation de l'école primaire, avec l'aide du Conseil Général à hauteur de 55%, plafonnée à 9 000 € par classe mobile.

Après avoir entendu l'exposé de son Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents :

-Approuve cette décision et autorise son Maire à procéder aux démarches nécessaires à la réalisation de cet équipement.

Le Maire
Rémi COSTORIER

